COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 19 octobre 2007 MONEYVAL (2007**) 27**

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
(MONEYVAL)

24e RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 10 – 14 septembre 2007

RAPPORT DE RÉUNION

Mémorandum du Secrétariat
préparé par
la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

dg1.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)3 9021 5073 – http://www.coe.int/moneyval

RÉSUMÉ

Lors de la 24ème réunion plénière de MONEYVAL, qui s'est tenue à Strasbourg du 10 au 14 septembre 2007, la Plénière :

- a demandé aux délégations de confirmer au Secrétariat que les dates proposées pour l'agenda 2008 étaient acceptables;

- a examiné et adopté les projets de rapports du 3ème cycle, tels qu'amendés (et sous réserve des modifications rédactionnelles subséquentes par le Secrétariat) sur le Liechtenstein, la République Tchèque, la Moldova, Malte et Andorre, et les projets de résumé;

- a adopté le rapport de progrès sur la Slovaquie;

- a convenu de ne pas aller lors de cette réunion au-delà de l'étape 4 des Procédures visant à promouvoir la conformité engagées à l'égard de l'Azerbaïdjan et de soumettre ce rapport détaillé de progrès à la prochaine réunion plénière ;

- a approuvé quelques modifications juridiques rajoutées à la loi d'amnistie fiscale de la Moldova, mais a autorisé le Bureau à regarder si les Instructions de la Banque nationale étaient suffisantes pour lever les Procédures visant à promouvoir la conformité entre les réunions plénières.

- a considéré que l'examen horizontal des rapports du 2e cycle par l'expert scientifique juridique était terminé et a convenu de soumettre toutes les corrections factuelles au Professeur Gilmore pour le 15 octobre 2007 afin de le publier avant la fin de l'année.

- a écouté les informations sur les initiatives LCB/FT au niveau d'autres institutions.

- a écouté le rapport de progrès concernant les deux projets de typologie présenté par le Président du groupe de travail sur les typologies.

- a approuvé la composition de la délégation de MONEYVAL pour la réunion plénière du GAFI du mois d'octobre.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. La réunion est ouverte par le Président et l'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe II.

2. Le Président, M. Vasil KIROV (Bulgarie), félicite tout d'abord M. Ringguth pour sa nomination en tant que Secrétaire exécutif de MONEYVAL. Il annonce ensuite que le Bureau (en l'absence du vice-président) a désigné Mme Izabela FENDEKOVA (Slovaquie), conformément à l'article 12(c) de la Résolution 2005/47, pour présider les séances du mardi 11 et du jeudi 13, le Président ayant pour ces deux journées des engagements en tant qu'évaluateur de Malte. Le Président informe aussi le Comité que M. Radovan Jelasic, Gouverneur de la Banque nationale de Serbie, invite toutes les délégations, pendant la pause déjeuner, à l'ouverture de l'exposition « La Banque nationale de Serbie – Institutions nationales et européennes ». Le Président, au nom de MONEYVAL, salue cette initiative organisée dans le cadre de la Présidence serbe du Comité des Ministres, dont un volet est consacré au 10e anniversaire de MONEYVAL.

Le Président mentionne aussi sa lettre en date du 23 juillet 2007 au Secrétaire Général concernant les Procédures visant à promouvoir la conformité engagées au titre de l'étape 3 à l'encontre de la Moldova, au sujet de la législation sur l'amnistie fiscale. Le Bureau examinera ces questions avec la délégation moldave et présentera ses propositions à la plénière au cours de la semaine.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

3. Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement du nouveau mandat. Celui-ci a aussi été examiné par le CDPC et le GR-J et son examen par le Comité des Ministres est prévu pour le 26/9/07.

4. Le Secrétariat mentionne le document de séance contenant la proposition de calendrier des évaluations pour 2008 et demande aux délégations de confirmer que les dates proposées sont acceptables. Le Secrétariat présente un bref compte rendu de la dernière réunion du GAFI, qui s'est tenue à Paris en juin (le Moneyval y était représenté par le Président, le Secrétaire exécutif et les représentants de Chypre, Malte, la Moldova, la Pologne et l'Ukraine). Il évoque les travaux entrepris par le GAFI en vue de fournir une assistance au sujet des résolutions des Nations Unies relatives au gel des biens etc. concernant les personnes et les entités (y compris les banques) soupçonnées de financer ou de soutenir la prolifération des armes de destruction massive. Trois rapports ont été adoptés (Royaume-Uni, Grèce et Chine). La Chine est ensuite devenue membre à part entière du GAFI.

Point 5 – Examen horizontal des rapports du 2e cycle

5. Le Professeur Gilmore présente brièvement le document qui a été distribué. Il invite les délégations à soumettre avant le 15 octobre des observations factuelles sur les questions soulevées dans le rapport (en particulier des données statistiques), après quoi il pourra déterminer ce qui peut ou ne peut pas être accepté. Le Président remercie M. Gilmore pour son travail.

Point 6 – Discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle du Liechtenstein

6. Cette mission sur le terrain a été conduite par le FMI, M. Boudewijn Verhelst (Expert scientifique du MONEYVAL sur les questions répressives) ayant pour tâche d'évaluer la mise en œuvre des directives pertinentes de l'Union européenne.

7. Une version amendée du projet de rapport est distribuée immédiatement avant le débat en plénière. Les évaluateurs présentent le rapport et les autorités du Liechtenstein remercient l'équipe d'avoir réalisé un rapport complet et approfondi.

Discussions

8. Les trois pays intervenants sont la Bulgarie (juridique), Chypre (financier) et la Croatie (répression).

9. Des précisions sont demandées au sujet des retards d'exécution des demandes d'entraide juridique liés au fait que les affaires ont été portées devant la Cour constitutionnelle.

10. La limitation à 20 jours de l'interdiction d'avertir le client et la notation de P/C pour la recommandation 14 font l'objet de questions. Les autorités du Liechtenstein indiquent qu'elles s'emploient actuellement à mettre l'interdiction d'avertir le client en pleine conformité avec les normes internationales, au moyen d'un amendement du Code de procédure pénale visant à étendre l'interdiction à une durée indéterminée. La notation de P/C reste inchangée, mais la plénière considère que le rapport devrait développer davantage les raisons qui expliquent cette notation, faute de quoi celle-ci risque d'être mal interprétée.

11. La plénière considère que le rapport doit mentionner la nécessité de donner aux auditeurs externes assurant une supervision par délégation une formation adéquate en matière de LCB/FT.

Questions importantes abordées :

- Il est demandé si l'exigence du Liechtenstein concernant la vérification des données d'identification des clients, basée sur des « documents ayant valeur de preuve », satisfait à l'exigence du GAFI selon laquelle l'identité doit être vérifiée au moyen de « documents, données et informations de source fiable et indépendante » (Critère 5.3). En particulier, il est demandé si la présentation d'un document unique tel qu'un passeport est suffisante pour la vérification de l'identité du client (y compris son adresse). Plusieurs délégations interviennent sur ce point. Le représentant du GAFI indique qu'un passeport est évidemment fiable pour ce qui concerne le nom et la date de naissance d'un client, mais qu'il ne convient pas nécessairement pour vérifier son adresse et que des documents supplémentaires peuvent

être nécessaires à cette fin, par exemple des factures des services collectifs ou des formulaires d'impôt sur le revenu. Le Président demande au Secrétariat de vérifier comment cette question a été traitée dans les autres rapports. Le rapport de Chypre indique que la vérification de l'identité, régie par la loi sur les banques, se fait au moyen d'une carte d'identité ou d'un passeport officiels, ce que les évaluateurs ont accepté. D'après le rapport de la Géorgie, la loi prévoit que les documents nécessaires pour l'identification des clients sont les cartes d'identité, les passeports ou d'autres documents officiels. Les évaluateurs pour la Géorgie ont convenu que de tels documents peuvent répondre à un « premier niveau » d'obligation de vérification puisqu'ils sont conformes aux normes internationales mentionnées à la note 5 de la Méthodologie. Toutefois, ils ne sont détaillés qu'à un niveau et il n'y a pas de disposition concernant des mesures de vérification renforcée pour les cas/clients qui présentent un risque plus élevé. Par conséquent, en fonction des caractéristiques de l'affaire, des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires. A la lumière de ce qui précède, la plénière considère, dans le cas du Liechtenstein, qu'un passeport est acceptable pour un premier niveau de vérification, mais elle soutient l'affirmation des évaluateurs du Liechtenstein selon laquelle des mesures supplémentaires doivent être prises eu égard au risque accru que présentent certaines entreprises.

- Il est difficile de juger de l'efficacité de l'ensemble du système en l'absence de chiffres globaux sur les saisies et les confiscations.

12. La plénière décide, au terme des discussions, qu'aucune des notations modifiées qui lui ont été présentées par les évaluateurs ne doit être changée.

Décisions prises

- La plénière adopte le projet de rapport, l'annexe sur les directives de l'Union européenne et le résumé tels que modifiés et sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures.
- La plénière invite le FMI à inclure dans la version finalisée une section sur l'évolution depuis la précédente évaluation mutuelle de MONEYVAL.

Points 7 et 8 – Discussion sur le projet de 3e rapport d'évaluation mutuelle de la République tchèque

13. Au début de la discussion, le Secrétariat distribue un document contenant les amendements approuvés le 10/9/07 lors d'une autre pré-réunion entre les évaluateurs et le pays, qui ont examiné les observations du FMI et du Groupe d'experts chargé de l'examen de la cohérence. Les évaluateurs présentent le projet de rapport. Le système juridique pénal n'a pas connu de modification significative depuis la 2e évaluation. Sur le plan financier, le secteur bancaire comprend plus de 95 % du secteur financier. L'évaluateur financier indique que la loi LCB n'emploie pas le terme de « devoir de vigilance relatif à la clientèle » mais, tout au long du texte, celui d'« identification ». Globalement, une approche basée sur les risques reste encore à adopter. Il souligne que la R. 9 a fait l'objet d'une notation de « partiellement conforme » en raison de la place attribuée aux tiers. Les autorités tchèques remercient les évaluateurs et soulignent qu'une nouvelle loi est en préparation depuis la mission sur place.

Discussions

14. Les pays intervenants sont l'Arménie (juridique), l'Azerbaïdjan (répression) et la Bosnie-Herzégovine (financier).

- D'autres discussions visent à confirmer la place des tiers et des apporteurs d'affaires. Les autorités tchèques considèrent que cela n'est pas autorisé même si il n'est pas rare que les entreprises étrangères établissent le premier contact au niveau des avocats ; le pays a l'intention de donner son autorisation dans un futur proche et de mettre en place une législation détaillée pour les apporteurs d'affaires. La plénière a convenu qu'à présent « non applicable » convenait plus à l'égard de la R.9 que la notation pour le niveau de conformité.
- La RS VII fait l'objet d'une discussion sur l'argumentation de la notation « partiellement conforme » et il a été finalement décidé de mettre à jour la notation faite par les examinateurs.
- Concernant la R.13, la Plénière a également convenu que certaines lacunes ne pouvaient pas être considérées comme mineures (par exemple, le besoin d'élargir la palette des responsabilités d'élaboration des rapports afin d'y inclure également « ceux qui financent le terrorisme », le besoin d'assurer le retours d'impressions). Une révision à la baisse de la notation a donc été nécessaire.
- Concernant la R. 18, la plénière a considéré que le niveau de conformité avec les mesures de diligence pour les banques n'ayant pas de présence physique était suffisamment satisfaisant pour justifier une meilleure notation.
- La RS VIII fait l'objet d'une discussion concernant la notation attribuée. Il s'est avéré que l'exigence principale de la RS VIII (par exemple, « revoir le cadre juridique ») n'a pas été remplie comme telle et que la notation a été revue à la baisse malgré le fait que certaines autres mesures soient en place en République Tchèque.

15. Au terme des discussions, la plénière décide de ce qui suit :
- La notation pour la R.9 doit être « non applicable »
- La notation pour la R.13 doit être ramenée à « majoritairement conforme »
- La notation pour la R.18 doit être revue à la hausse à « majoritairement conforme »
- La notation pour la RS VII doit être revue à la hausse à « majoritairement conforme »
- La notation pour la Recommandation spéciale VIII doit être ramenée à « partiellement conforme ».

Décisions prises
- La plénière adopte le projet de rapport + le résumé, tels que modifiés (sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures).

Point 9 – Rapport de progrès – Slovaquie

16. Le chef de la délégation slovaque présente le rapport de progrès. Il est souligné ce qui suit :
- Des amendements visant à faire du financement du terrorisme une infraction autonome sont en cours d'élaboration.

- Le nouveau projet de loi LCB inclut les ouvertures de comptes ; les points principaux de ce projet de loi ont été fournis dans le rapport écrit.
- La gestion des CRF n'a connu aucune modification depuis 2004.
- Une approche davantage basée sur les avoirs est maintenant favorisée, tandis que par le passé les investigations portaient largement sur l'infraction principale.
- Un groupe interservices a commencé de travailler de manière informelle et il sera désormais désigné officiellement par les ministres.

17. La plénière demande et obtient divers éclaircissements. Elle souligne que pour les rapports de progrès à venir, il est impératif de fournir des statistiques précises afin que les progrès puissent être mesurés convenablement.

Décisions prises

- La plénière adopte le rapport de progrès.

Point 10 – Procédures de conformité – Azerbaïdjan

18. Un document de séance est distribué. Il contient la lettre du Secrétaire Général adressée au titre de l'étape 4 aux autorités azerbaïdjanaises et la réponse écrite. Le Président propose que lors de cette réunion la plénière n'aille pas au-delà de l'étape 4, afin de laisser au Parlement d'Azerbaïdjan le temps de prendre en considération les observations du Secrétaire Général. D'ici à la prochaine plénière, il est attendu que des mesures soient prises pour répondre à ces observations. Chypre souscrit à la proposition du Président et la plénière convient de ne pas passer aux étapes suivantes lors de la présente réunion, mais un rapport détaillé sera demandé à l'Azerbaïdjan lors de la prochaine plénière.

Point 11 – Informations sur les initiatives LCB/FT au niveau d'autres institutions

Le Conseil de l'Union européenne

19. Le Conseil de l'Union européenne fait un point sur les questions relatives au système SWIFT et au Programme de dépistage du financement du terrorisme.

20. Le représentant rappelle tout d'abord qu'au cours de l'été 2007, la mise en question, dans les médias européens et américains, du rôle et des responsabilités du système SWIFT en relation avec le transfert de données personnelles au Bureau de contrôle des biens étrangers (OFAC) du ministère américain des Finances a entraîné l'implication de l'UE dans cette affaire.

21. SWIFT est réputé en tant que service mondial de messagerie financière facilitant les transferts de fonds à l'échelle internationale. Du fait que les informations traitées par SWIFT concernent des messages sur les transactions financières de centaines de milliers de citoyens de l'UE ainsi que des données personnelles, l'UE a demandé aux autorités belges si les conditions de traitement des données personnelles par SWIFT étaient conformes à la législation de la Belgique et de l'Union européenne en matière de protection des données.

22. Le problème, précisément, vient de ce que SWIFT comprend deux centres d'activités (l'un dans l'UE, l'autre aux Etats-Unis) et répond aux injonctions du ministère américain des Finances concernant l'accès au contenu des messages conservés aux Etats-Unis. Une restriction existe concernant le terrorisme.

23. A la suite de discussions intensives entre la Présidence de l'UE, la Commission et le ministère américain des Finances, une solution a été trouvée en juillet 2007, sous la forme des observations unilatérales, qui énumèrent les conditions sous lesquelles des données peuvent être transmises aux Etats-Unis – accompagnée d'un échange de lettres. Les observations prévoient la surveillance par une personnalité européenne éminente. La procédure se poursuit et il est prévu que la question soit examinée, début octobre 2007, avec le COREPER et le Parlement européen. Les courriers échangés sont distribués.

La Commission européenne

24. La Commission européenne indique qu'un accord définitif a maintenant été trouvé concernant des critères communs pour l'identification des pays « équivalents ». Le Secrétariat invite la Commission à présenter le processus de l'équivalence lorsque la décision aura officiellement été adoptée, et à le communiquer au Secrétariat de Moneyval dès qu'il sera disponible, eu égard à son impact futur pour de nombreux membres de Moneyval.

25. Il est fait référence au renvoi préjudiciel devant la Cour européenne de justice conformément à l'article 234 CE, par la Cour d'arbitrage (Belgique). La Grande Chambre a considéré que les conseils et l'assistance fournis par les avocats dans les transactions financières et immobilières n'ayant aucun lien avec des procédures judiciaires sont couverts par l'obligation de coopérer dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les obligations de fournir des informations et de coopérer avec les autorités responsables de la lutte contre le blanchiment des capitaux, énoncées dans l'article 6(1) de la directive 91/308/CEE, telle qu'amendée, et applicables aux avocats en vertu de l'article 2 bis (5), ne portent pas atteinte au droit à un procès équitable tel qu'il est garanti par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Les délégations de Moneyval sont encouragées à lire l'arrêt dans son intégralité.

Le Groupe Egmont

26. Un rapport est présenté. Le nouveau Secrétaire exécutif du Groupe Egmont a été nommé. Le Groupe s'est maintenant officialisé. La CRF de Bolivie a été suspendue. Elle demeure une CRF, mais elle n'a plus accès au site Web sécurisé du Groupe.

Le Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent

27. Le Groupe Eurasie rend compte de son niveau actuel d'implication dans les activités de Moneyval et de sa participation à l'évaluation de la Chine avec le GAFI, ainsi que de sa participation actuelle à l'évaluation conjointe de la Russie avec le GAFI et Moneyval. Leur rapport sur les typologies en matière de trafic de stupéfiants a été publié après la plénière de juin. Il propose

de privilégier les études de typologies conjointes avec Moneyval. Cette proposition est accueillie très favorablement. Elle sera examinée plus attentivement.

La Banque mondiale

28. Mme Cari Votava présente son rapport. Son détachement en Asie centrale s'achève fin mars 2008. Le rapport du Groupe Eurasie sur le Kirghizistan est disponible. Au Tadjikistan, il n'existe pas encore de loi LCB et un projet de loi anticorruption a été élaboré. La Banque mondiale prépare actuellement un module de formation destiné à aider les pays à se préparer à une mission d'évaluation.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement

29. Le Plan stratégique pour les activités de la Banque en Europe méridionale et orientale est présenté. Il concerne, pour plus d'un tiers, des activités de LCB/FT. Une formation sera organisée en Ukraine. La BERD est devenue membre observateur du Groupe Eurasie.

Point 12 – Discussion sur le projet de troisième rapport d'actualisation sur la Moldova

30. Le Secrétariat indique que le projet de rapport a été révisé pour la dernière fois avant la plénière de juillet 2006, lorsque des précisions sur le texte ont été demandées, en particulier au sujet de la R.5 (assurance et transactions), des PPE et des recommandations R.8, R. 10 et RS VII. Un questionnaire a été rédigé après la dernière discussion qui a permis d'identifier des thèmes pour une brève mission d'actualisation. Les autorités moldaves sont remerciées pour leurs réponses et l'organisation de la mission d'actualisation qui a été conduite par M. Boudewijn Verhelst (répression et juridique), M. Oleksiy Berezhnyi (financier), le Secrétaire exécutif et Mme Livia Stoica-Becht du Secrétariat en décembre 2006. Le rapport actualisé est distribué (les ajouts figurent en gras).

Discussions

- Après la présentation, par les évaluateurs, des changements apportés au texte du rapport, les autorités moldaves répondent et indiquent qu'elles ont soumis récemment des articles de ratification de la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) et adopté une loi et une stratégie nouvelles en matière de LCB/FT.

- Les pays intervenants sont la Lituanie (juridique), Saint-Marin (répression) et la Roumanie (financier). Au cours du débat sur le projet de rapport, les intervenants et la plénière demandent des éclaircissements et un complément d'information sur divers points, parmi lesquels :

- le respect des exigences de la R. 33 ;
- les motifs des réponses négatives aux demandes d'entraide judiciaire ;

- la base juridique ou les mécanismes pour l'incorporation dans la législation moldave des désignations faites au moyen de résolutions des Nations Unies ;
- le processus de traitement des DOS/DTE et la distinction entre le rôle du Centre (CCCEC) et celui de l'Office (OPCML) ;
- le cadre juridique pour l'application de sanctions par la Banque de Moldova en cas de violation de la législation LCB/FT par les banques et les compétences de la Banque nationale concernant les procédures de KYC (connaissance des clients).

- La plénière ne change aucune des notations modifiées.

Décision prise

- Le rapport amendé et le projet de résumé sont adoptés (sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures).

Point 13 – Discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Malte

31. Le Secrétariat remercie la délégation maltaise pour son hospitalité et sa coopération. Il explique le contexte de la visite sur place et présente les experts qui ont participé à l'évaluation. Les évaluateurs font un résumé de leurs conclusions, puis exposent les principaux changements apportés au projet de rapport entre la version envoyée avant la réunion plénière et la version présentée lors de la plénière. Le Secrétariat indique que le groupe *ad hoc* chargé de l'examen a formulé des commentaires pour réflexion. Son expertise et ses conseils sont très appréciés et la plupart des commentaires sont approuvés par les examinateurs. Ensuite, les autorités maltaises expriment leur gratitude à l'égard de l'équipe d'évaluation et présentent les membres de la délégation.

32. Les trois pays intervenants sont la Géorgie (juridique), la Hongrie (répression) et la Lettonie (financier). Lors de l'examen du projet de rapport sur Malte, les intervenants et la plénière demandent des éclaircissements sur divers points.

Discussions

33. La plénière demande un complément d'information :
- concernant l'impact de l'efficacité sur les notations (un texte couvrant certaines des recommandations préventives a été ajouté) ;
- concernant la question de la cohérence, en relation en particulier avec la Rec. 22.

Questions importantes abordées

- La plénière décide concernant la Recommandation 7 que les politiques internes ne doivent pas être considérées comme « d'autres moyens légalement contraignants », bien qu'elles puissent voir pour origine l'OEM. Cela s'applique aussi au document sur le devoir de vigilance relatif au client publié par le Comité de Bâle (lequel à lui seul n'inclurait pas « d'autres moyens légalement contraignants »).

- La Recommandation 22 ne doit pas être considérée à l'avenir comme étant « non applicable » au motif de l'absence actuelle de filiales/succursales. La plénière considère qu'une notation N/A requiert une interdiction des succursales/filières.
- Les futurs rapports d'évaluation mutuelle devront de manière générale insister sur l'efficacité lors de l'examen des mesures préventives.
- Concernant les Recommandations 22 et 18, bien que des pratiques indiquent une certaine mise en œuvre effective, la plénière décide qu'il n'est pas possible de donner une note meilleure que « Non conforme », sur la base d'un certain degré de mise en œuvre effective, s'il n'y a pas de base juridique. Ce principe a une portée générale, au-delà des Recommandations 18 et 22 (sous réserve de précisions complémentaires du Groupe de travail pour l'évaluation et la mise en œuvre).
  (Précédent du GAFI – Rapport du Royaume-Uni).

34. Au terme des discussions, la plénière décide :
- que la Recommandation 18 (qui a été notée « En grande partie conforme ») devrait recevoir la notation « Partiellement conforme » ;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation 7, à savoir « Non conforme » ;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation 22, à savoir « Non conforme » ;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation 5, à savoir « En grande partie conforme » ;
- de maintenir la notation relative à la Recommandation spéciale III, à savoir « En grande partie conforme ».

Décisions prises

- La plénière adopte le projet de rapport et le résumé, tels que modifiés (sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures).

Points 14/15 – Discussion sur le projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Andorre

35. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et la version modifiée du rapport qui a été distribué après la pré-réunion lors de la semaine de session plénière. Les évaluateurs d'Andorre présentent leur rapport et les autorités andorranes les remercient pour leur travail.

Discussions

36. Les trois pays intervenants sont la Pologne (financier), Andorre (répression) et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (juridique).

37. La suppression de l'autoblanchiment parmi les infractions pénales possibles fait l'objet d'une discussion. Les autorités andorranes considèrent que, du fait qu'Andorre est un pays de droit romain, le principe « non bis in idem » interdit l'incrimination de l'autoblanchiment. M. Verhelst souligne que le GAFI, dans son récent rapport sur la Chine, ne considère pas que le principe « non bis in idem » empêche l'incrimination de l'autoblanchiment. La plénière observe aussi que plusieurs pays de droit romain ont érigé l'autoblanchiment en infraction et que, compte tenu du fait qu'il a

déjà constitué une infraction, il est difficile d'accepter qu'il soit aujourd'hui contraire aux principes fondamentaux du droit national. Il est convenu que le rapport doit refléter cette position plus fortement. Il est observé qu'une attitude identique a été adoptée concernant la responsabilité pénale des personnes morales, et la plénière considère que ce recul doit être souligné plus expressément dans le rapport.

38. Les notations relatives à la Recommandation 5 et la Recommandation 23 ont suscité des questions. En particulier, des éclaircissements ont été demandés concernant les moyens contraignants à Andorre car les communiqués techniques issus par la CRF d'Andorre couvrent d'importants aspects LCB/FT (par exemple, l'élaboration des rapports des opérations liées avec un éventuel financement du terrorisme, avec des personnes exposées politiquement). Les autorités d'Andorre ont indiqué que même si ces communiqués sont généralement suivis en pratique, néanmoins il n'y a pas de base juridique établie afin d'assurer la conformité avec leur contenu (à la différence des dispositions clairement contraignantes de la loi LCB et de son arrêté d'application).

- Concernant la Recommandation 5, la plénière a trouvé que le niveau d'application des mesures du devoir de vigilance relatif au client dans les dispositions nationales était sous-estimé à cause de multiples lacunes dans la pratique (par exemple, « les prêteurs de noms » sont un phénomène assez répandu malgré son interdiction absolue, l'existence d'un compte qui est utilisé par plusieurs personnes et les intermédiaires qui refusent de temps en temps de dévoiler l'identité de leurs clients aux institutions financières) ; cela a justifié une attribution d'une notation plus basse que « partiellement conforme », prenant également en considération la question d'efficacité ;
- Concernant la Recommandation 23, la plénière a trouvé que les lacunes étaient très importantes pour justifier la notation « partiellement conforme » (particulièrement une lourde dépendance des fonctions de contrôle effectuées par des entreprises d'audit de la part des autorités, un manque apparent d'engagement LCB/FT de l'Institut National Andorran des Finances – l'autorité de la régulation financière, des mesures insuffisantes pour la prévention de l'infiltration des criminels dans le secteur financier).

Décisions prises

- La plénière décide que la notation relative aux Recommandations 5 et 23 doit être baissée de P/C à N/C.
- Le rapport et le projet de résumé sont adoptés sous réserve de modifications rédactionnelles ultérieures.

Point 16 – Procédures visant à promouvoir la conformité : Moldova

39. En juillet 2007, le Président a écrit au Secrétaire Général au titre de l'étape 3, afin d'attirer son attention sur la préoccupation de la plénière concernant la loi d'amnistie fiscale de la Moldova. Les autorités moldaves ont réagi rapidement et ont répondu à certaines des préoccupations majeures, bien qu'il soit important de voir de quelle manière les Instructions de la Banque nationale répondent aux problèmes pratiques posés par l'application du principe CLÉ dans le contexte de l'amnistie fiscale. La plénière donne autorité au Bureau, entre les réunions plénières, pour examiner si les

Instructions de la Banque nationale sont suffisantes de ce point de vue et pour décider si les Procédures visant à promouvoir la conformité doivent être maintenues ou levées. Le Bureau examinera les Instructions de la Banque nationale à cette fin.

Point 17 – Typologies

40. Le Président du Groupe de travail sur les typologies présente un rapport sur l'avancement des deux projets. Il est confirmé que la réunion sur les Typologies aura lieu au Monténégro les 30 et 31 octobre 2007.

Point 18 – Discussion supplémentaire sur l'Examen horizontal

41. Les commentaires et rectifications doivent être soumis au Secrétariat avant le 15 octobre, pour transmission au Professeur Gilmore.

Point 19 – Participation de MONEYVAL aux événements du GAFI

42. Il est convenu que la délégation de MONEYVAL lors de la plénière d'octobre du GAFI se composera, outre le Président et le Secrétaire exécutif, des représentants de :

- la Pologne ;
- la Roumanie ;
- la Lettonie ;
- Monaco ;
- Andorre.

Point 20 – Financement et personnel

43. L'avis de vacance pour deux détachements auprès de MONEYVAL est diffusé, la date limite pour le dépôt des candidatures par l'intermédiaire des Représentations permanentes étant fixée au vendredi 12 octobre.

Point 21 – Divers

44. Aucun autre point n'est examiné.

APPENDIX I / ANNEXE I

24th PLENARY MEETING / *24e SESSION PLENIERE*

Strasbourg, 10 - 14 September 2007
Strasbourg, 10 –14 septembre 2007

AGENDA / *ORDRE DU JOUR*

Day 1: Monday 10 September 2007 / *1e jour: lundi 10 septembre 2007*

Morning / *matin*

3. **Opening of the Plenary Meeting at 9h00 /** *Ouverture de la Réunion Plénière **à 9h00***

4. **Adoption of Agenda /** *Adoption de l'Ordre du Jour*

5. **Information from the Chairman** / *Informations communiquées par le Président*

6. **Information from the Secretariat** / *Informations communiquées par le Secrétariat*

   4.1 Agenda of evaluations and meetings for 2007-2008 / *Agenda des évaluations et réunions en 2007-2008*
   4.2 Participation in other events */ Participation à des activités diverses*

7. **Horizontal review of 2nd round reports – Report from Scientific Expert /** *Examen horizontal du rapport du 2e cycle - Rapport par l'Expert scientifique*

8. **Discussion on the draft third mutual evaluation report on Liechtenstein** / *Discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Liechtenstein*

Afternoon / *après-midi*

9. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Liechtenstein** / *Poursuite de la discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Liechtenstein*

Day 2: Tuesday 11 September 2007 / *2e jour: mardi 11 septembre 2007*

Morning / *matin (*opening of the session at **9h30** */ début de la séance à **9h30**)*

10. **Discussion on the draft third mutual evaluation report on Czech Republic** / *Discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur la République tchèque*

Afternoon / *après-midi*

11. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Czech Republic** / *Poursuite de la discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur la République tchèque*

Bureau meeting at conclusion of business / *Réunion du Bureau après la fin de la séance*

Day 3: Wednesday 12 September 2007 / 3*e jour: mercredi 12 septembre 2007*

Morning / *matin (*opening of the session at **9h30** */ début de la séance à **9h30**)*

12. **Progress report – Slovak Republic** */ Rapport de progrès – République slovaque*

13. **Compliance Enhancing Procedures – Azerbaijan /** *Procédures visant à promouvoir la conformité - Azerbaïdjan*

14. **Information on AML/CFT initiatives in other fora** / *Information sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions*

Afternoon / *après-midi*

15. **Discussion on the draft third updating evaluation report on Moldova** / *Discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mis à jour sur la Moldova*

Day 4: Thursday 13 September 2007 / *4e jour: jeudi 13 septembre 2007*

Morning / *matin (*opening of the session at **9h30** */ début de la séance à **9h30**)*

16. **Discussion on the draft third mutual evaluation report on Malta** / *Discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Malte*

Afternoon / *après-midi*

17. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Malta** / *Poursuite de la discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur Malte*

Day 5: Friday 14 Septembre 2007 / *5e jour: vendredi 14 septembre 2007*

Morning / *matin (*opening of the session at **9h30** */ début de la séance à **9h30**)*

18. **Discussion on the draft third mutual evaluation report on Andorra** / *Discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur l'Andorre*

Afternoon / *après-midi*

19. **Continuation of the discussion on the draft third mutual evaluation report on Andorra** / *Poursuite de la discussion du projet de troisième rapport d'évaluation mutuelle sur l'Andorre*

20. **Compliance EnhancingProcedures –Moldova** */ Procédures visant à promouvoir la conformité - Moldova*

21. **Typologies : update on the status of work /** *Typologies : état de l'avancement des travaux*

22. **Further discussion on the Horizontal review of 2nd round reports (as necessary) /** *Continuation de la discussion sur l'Examen horizontal du rapport du 2e cycle (si nécessaire)*

23. **MONEYVAL participation to FATF events /** *Participation du MONEYVAL aux événements du GAFI*

24. **Finance and Staffing** */ Financement et personnel*

25. **Miscellaneous** */ Divers.*

APPENDIX II / ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

24th PLENARY MEETING / 24e RÉUNION PLÉNIÈRE

10-14 September/*septembre 2007*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Arben DOCI **Head of Delegation**
Financial Intelligence Unit (FIU)
Ministry of Finance

Mr Arben KRAJA
Prosecutor, Prosecutor General's Office
Organised Crime Department

Mr Besnik MUÇI
Chief of Sector for Fighting Money Laundering and Financial Crimes
Directorate of Organised Crimes and Witness Protection
Ministry of the Interior

ANDORRA / ANDORRE

M. Jordi PONS LLUELLES **Chef de Délégation**
Directeur, Unité de Prévention du Blanchiment (UPB),
Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB)

M. Jordi TORRES
Commissaire de Police, Ministère de l'Intérieur
Unitat de Prevenció del Blanqueig (UPB)

Mr Alfons ALBERCA
Procureur adjoint

Mr Jesus JIMENEZ
Avocat et expert juridique

Mr Marc VILALLONGA
Avocat et représentant de l'Association de Banques Andorranes (ABA)

Mr Lluis VIÑUALES
Avocat et représentant de l' Association de Banques Andorranes (ABA)

Mr Josep Mª FRANCINO
Représentent du Ministère de Finances

ARMENIA / ARMENIE

Mr Daniel AZATYAN **Head of Delegation**
Head of Financial Monitoring Center of the Central Bank of Armenia

Mr Armen KROYAN
Senior Prosecutor of Anti-Corruption Department
Prosecutor General's Office

Mr Arakel MELIKSETYAN
Deputy Head of the Financial Monitoring Center
Central Bank of Armenia

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Adishirin GASIMOV
Diretor, National Bank of Azerbaijan
Banking Supervision Department

Mr Mehti MEHTIYEV
Cabinet of Ministers of Azerbaijan
Commission combating money laundering and terrorism Financing
Ministry of National Security

Mr Anar SALMANOV
Senior Adviser
Department of Legislation
Ministry of Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Sinisa KARAN **Head of Delegation**
Head of the Financial Intelligence Department (FIU)
Ministry of Security
State Investigation and Protection Agency FID

Ms Sandra MALESIC
Head of Department for European Integration
Ministry of Justice

Mr Samir OMERHODZIC
Director
Insurance Agency

BULGARIA / BULGARIE

Dr Vasil KIROV **CHAIRMAN / PRÉSIDENT**
Director General
Financial Intelligence Agency **Head of Delegation**

Mr Petar RASHKOV
Evaluator for Czech Republic

Ms Sonia KLISSARSKA
Chief Expert
Central Unit for coordinating the fight against offences affecting EU financial interests
Ministry of the Interior

Ms Mitka ZAHARLIEVA
Legal Expert
International Co-operation and European Integration Directorate
Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Damir BOLTA **Head of Delegation**
Deputy Director, Anti-Money Laundering Department
Ministry of Finance

Mr Damir DEAK
Chief Inspector
Economic Crime and Corruption Department
Ministry of the Interior

Mr Ivan PLEVKO
Deputy District Attorney, District Attorney's Office
Županijsko Drzavno Odvjetnistvo u Zagrebu

Mr Denis OŠTRIĆ
Financial Services Supervision Agency

Ms Marcela KIR
Croatian National Bank

Ms Ivana KOVAČEK
Croatian National Bank

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU **Head of Delegation**
Senior Counsel of the Republic
Head of the Unit for Combating Money Laundering
Attorney General's Office

Mr Michael STYLIANOU
Senior Officer
Banking Supervision and Regulation Department
Central Bank of Cyprus

Mr Theodoros STAVROU
Police Officer
Unit for Combating Money Laundering
Financial Intelligence Unit (FIU)

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL **Head of Delegation**
Head of International Co-operation Department
Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Mr Stanislav POTOCZEK
Public Prosecutor
Head of Department of Criminal Proceedings
Supreme Public Prosecutor's Office

Ms Iva STROUHALOVA
Legal Expert
Banking Supervision
Czech National Bank

Ms Ivana HRDLIČKOVÁ

Mr Boris HAVEL

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA **Head of Delegation**
Financial Auditor
Business Conduct Supervision,
Financial Supervision Authority

Ms Laura VAIK
State Prosecutor, Office of the Prosecutor General

Ms Kadri SIOIBAK
Llegal expert
Legal Adviser, Financial Policy Department
Ministry of Finance

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit
Central Criminal Police,

FRANCE

Mme Stéphanie TALBOT
Adjointe au Chef du Bureau Système financier international et préparation des Sommets
Direction Générale du Trésor et de la politique économique
Ministère de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI
Head of the Anti-Money Laundering Department of the General Prosecutor Office of Georgia

Mr Giorgi KADAGIDZE
Head of Financial Monitoring Service of Georgia.

Mr Dimitri DZAGNIDZE
Deputy Head, Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Árpád KIRALY **Head of Delegation**
Head of Department, EU and International Affairs
Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Mr Peter SCHIFFER

Deputy Director General, Hungarian Financial Supervisory Authority (HFSA)

Mr Attila RIGO
Financial Intelligence Unit (FIU)
Ministry of Justice and Law Enforcement
Anti Money Laundering Department within the national Bureau of Investigation

Mr Gábor SIMONKA
Legal expert
Ministry of Finance
Department for International Relations

ITALY/ITALIE

Mr Tommaso SOLAZZO
Head of Sector 1
Ministry of Interior
DIA - 3rd Branch "International"

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS **Head of Delegation**
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds derived from criminal activity
Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA
Administrative and Criminal Justice Department,
Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE
Chief Supervision Expert, Supervision Department,
Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

Mr Stephan OCHSNER **Head of Delegation**
Chief Executive Officer, Financial Market Authority

Mr René BRUELHART
Director
Financial Intelligence Unit (FIU)

Mr Lothar HAGEN
President of the Criminal Court, Fürstliches Landgericht

Mr Uwe LANGENBAHN
Deputy Chief
National Police
Landespolizei
Verwaltungsgebäude

Ms Miriam Chiara KLIER
Director
Other Financial Service Providers Supervision

Financial Market Authority (FMA)

Mr Bernd HAMMERMANN

Mr Gert ZIMMERMANN
Legal Officer
Ministry of Justice

Mr Dietmar BAUR
Office of the Prosecutor General
Fürstliche Staatsanwaltschaft

Mr Ralph SUTTER
Deputy Director
Financial Intelligence Unit (FIU)

Mr Martin FRICK

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS **Head of Delegation**
Chief Legal Adviser
Legal Division
Bank of Lithuania

Mr Vilius PECKAITIS
Head of the Second Subdivision
Money Laundering Prevention Division,
Financial Crime Investigation Service
Ministry of the Interior

Ms Agne VERSELYTE
Senior Expert
International Law Department
Ministry of Justice,

Ms Diana BUKANTAITE
Chief Specialist, International Law Department
Ministry of Justice

MALTA / MALTE

Dr Silvio CAMILLERI **Head of Delegation**
Attorney General
Attorney General's Office

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
DirectorFinancial Stability Division
Central Bank of Malta,

Mr Anton BARTOLO
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR
Assistant Commissioner of Police
Police General Headquarters

MOLDOVA

Ms Oxana GISCA **Head of Delegation** *apologised/excusé*
Principal Inspector
Office for Prevention and Control of Money Laundering
Center for Combating Economic Crimes and Corruption

Ms Stela BUIUC **acting Head of Delegation**
Vice Director of the Centre of Legal Approximation
Ministry of Justice

Mr Mihail GOFMAN
Chief Adjoint du FIU
Centre pour le lutte contre les crimes economiques et corruption

Mr Ruslan OSADCI
Deputy Head
Legal Department
Center for Combating Economic Crimes and Corruption

M. Radu MUSTEATA
Head of the Banking Supervision Unit
National Bank of Moldova

Mr Vadim CEBAN
Head of the Legal Department
Ministry of Economy

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARGOSSIAN **Head of Delegation**
Directeur
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA
Conseiller technique SICCFIN
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat

MONTENEGRO

Mr Miroslav RADOJEVIC **Head of Delegation**
Head
General and Legal Department
Administration for the Prevention of Money Laundering

Mr Dejan DJUROVIC
Head of National Interpol Central Bureau of the Police of Montenegro

Ms Lidija MASANOVIC

Adviser, Judiciary Sector
Ministry of Justice
Mr Predrag MITROVIC
Director
Administration for the Prevention of Money Laundering

Mr Ivan MASULOVIC
Advisor to the Minister for Security
Ministry of Foreign Affairs

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Anne-Chris VISSER
Senior Policy Adviser
Integrity Division
Financial Markets Policy Directorate
Ministry of Finance

POLAND / POLOGNE

Mr Robert TYPA **Head of Delegation**
Minister Counsellor
Department of Financial Information
Ministry of Finance

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor
General Prosecutor's Office
Organised Crime Bureau
Ministry of Justice

Mr Przemyslaw RABCZUK
Senior Specialist
General Inspectorate of Banking Supervision
National Bank of Poland

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Alina BICA
Prosecutor Chief Service
General Prosecutor’s Office
High Court of Cassation and Justice

Mr Bogdan Mihai MARTIMOF
Senior Member of the FIU Board
Representative of Romanian Banks Association,
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Ms Catalina Teodora STROE
Legal Adviser
Department for the Relations with the Public Ministry,
Prevention of Crime and Corruption
Ministry of Justice

Mrs Paula LAVRIC
Senior Member of the Office's Board
National Office for Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mrs Carla PIETRARU
Prosecutor, Directorate for Organised Crime and Terrorism Offences
The General Prosecutor's Office by the High Court of Cassation and Justice

Mr Serban CATALIN-BOGDAN
Police Officer
Principal Inspector within the Ministry of Interior and Administration Reform
Directorate for Countering Serious Economic-Financial Crime, AML Service

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Yuriy DIVAKOV
Leading Specialist
Federal Financial Monitoring Service
Legal Department

Mr Daniil ZUYKOV
Prosecutor
General Prosecutors Office
International Legal Cooperation

Mrs Gureeva TATYANA
Chief of Section
Ministry of Foreign Affairs
Department for New Challenges and Threats

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI **Head of Delegation**
Deputy Head of the Anti-Money Laundering Service,
Financial Intelligence Unit
Banca Centrale della Repubblica

Ms Savina ZAFFERANI
Min. Plen., Director of Economic and Social Affairs
Foreign Affairs Department, Republic of San Marino

Ms Stéphanie BERGERET
Assistante
Représentation Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe,

SERBIA / SERBIE

Ms Tatjana DJURASINOVIC
Head of International and National Cooperation Department
Administration for the Prevention of Money Laundering

Mr Milovan MILOVANOVIC
Adviser
International Co-operation Department

Administration for the Prevention of Money Laundering

Mr Vladimir DAVIDOVIĆ
Head of the Department for International Co-operation and European Integration
Ministry of Justice of the Republic of Serbia

Mr Mladen SPASIC
Head of Service for Combating Organised Crime
Ministry of the Interior
Criminal Investigation Directorate

Ms Silvija DUVANCIC-GUJANICIC
Head of Division for Supervision of Payment and Exchange Operations
National Bank of Serbia

Ms Lidija SMILJANIĆ
Adviser to the Governor
National Bank of Serbia

Ms Ljubinka VUČETIĆ
Head of Enforcement Department
Securities Comission

Ms Vesna STUPLJANIN
Adviser
Securities Commission

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Izabela FENDEKOVA **Head of Delegation**
Supervisor
Banking Supervision Division
National Bank of Slovakia

Mr Radovan MARAS
Prosecutor
Higher Military Prosecutor's Office

Mr Ivan SNIRER
Head of International Co-operation Department
Financial Intelligence Unit (FIU)
Bureau of Organised Crime

Mrs Andrea HAVELKOVA
Senior Police Officer
Financial Intelligence Unit (FIU)

Mrs Iva PAVLOVICOVA
Senior Adviser
Ministry of Finance
Financial Markets Section

Ms Lucia KUNOVA

Ministry of Finance

Mr Jan VYHNALIK
Financial Market Supervision
National Bank of Slovakia

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Bostjan SKRLEC
District State Prosecutor
Assigned to the Supreme State Prosecutor's Office
Supreme State Prosecutor's Office

Ms Maja CVETKOVSKI
Head of International Cooperation Servie, Office for Money Laundering Prevention
Ministry of Finance

Ms Jelena MILOSEVIC
Senior examiner
Banking Supervision Department
Bank of Slovenia

Ms Ana BUČAR BRGLEZ
Secretary - Head of Sector
Mutual Legal Assistance Sector
Ministry of Justice of the RS

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA"
"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Vane CVETANOV **Head of Delegation**
Director of the Money Laundering Prevention Directorate
Ministry of Finance

Mr Dimitar GJEORGIEVSKI
Director of the State Administrative Inspectorate
Ministry of Justice

Mr Ljubomir MANEV
Chief Inspector
Central Police Services
Ministry of the Interior

Ms Iskra IVANOVSKA
Supervisor Department
National Bank of the Republic of Macedonia

Mrs Gordana NACEVA
Head of Supervision Department

Ms Slagjana TASEVA
Director of Police Academy

Police Academy

UKRAINE

Mr Stanislav KLUSHKE
Deputy Head
Financial Intelligence Unit
State Committee for Financial Monitoring (SCFM)

Mr Ruslan RYABOSHAPKA
Director
Department of Legislation
Law Enforcement and National Security
Ministry of Justice

Ms Victoria BORSUKOVSKA
Head of International Cooperation Department
State Committee for Financial Monitoring of Ukraine

Mr Oleksii BEREZHNYI
Director AML / CFT Department
National Bank of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit
Financial Services Authority

FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE

Apologised / Excusé

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)
GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Richard BERKHOUT
Administrator
FATF Secretariat

Mme Alexandra ECKERT
Administrateur
Secrétariat du GAFI

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Professor William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law
Faculty of Law
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA
Senior Financial Adviser (FATF Evaluator)
Deputy Head of Suspicious Transactions
Analysis Department
Ufficio Italiano dei Cambi
Anti-Money Laundering Department

Mr Boudewÿn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI
Scientific Expert Law Enforcement
Attorney General

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr Paolo COSTANZO
National Expert
DG Internal Market, Unit F/2 Company Law
Corporate Governance
Financial Crime
European Commission

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Ms Wilhelmina DE RUITER
National Expert Justice and Home Affairs
European Union
DGH 2B – Judicial Co-operation

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIEGE *Apologised / Excusé*

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Abigail SULLIVAN
Policy Adviser
Department of Treasury

CANADA *Apologised / Excusé*

JAPAN / JAPON *Apologised / Excusé*

MEXICO / MEXIQUE *Apologised / Excusé*

OBSERVERS WITH THE COMMITTEE
OBSERVATEURS AUPRÈS DU COMITÉ

ISRAEL / ISRAËL
Mrs Zivit SHALMON-MOZER
Advocate
Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority (IMPA)
Ministry of Justice

Mr Yehuda SHAFFER
Head of Israeli FIU

EURASIAN GROUP (EAG)
M. Victor KOCHENOV
Executive Secretary

INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC)

UNITED NATIONS COUNTER-TERRORISM COMMITTEE
Apologised / Excusé

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE DE RECONSTRUCTION ET DE DEVELOPPEMENT (BERD)

Mr Artur GINATULIN
EBRD
One Exchange Square

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) /
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Mr Terence DONOVAN
Senior Financial Sector Expert
Financial Markets Integrity Division,
Legal Department
International Monetary Fund

ICPO-INTERPOL / OIPC-INTERPOL *Apologised / Excusé*

OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS (OGBS)

Mr Albert YOME
Manager
Fiduciary Services of Enforcement
Gibraltar Financial Services Commission

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Emile Van Der Does de WILLEBOIS

AML/CFT Sector Specialist
World Bank
FSEFI Department

Mrs Cari L. VOTAVA
World Bank (FSEFI Department) and UNODC (GPML Department)
AML/CFT Mentor for Central Asia
World Bank
Central Asia Regional Office

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr John RINGGUTH **Executive Secretary to MONEYVAL**
Secrétaire Exécutif de MONEYVAL

Administrator
Directorate General of Human Rights and Legal Affairs (DGHRLA)
Directorate of Monitoring

Mr Gerhard MILD
Administrator
Directorate of Monitoring

Ms Kirsten MANDRUP
Administrator
Directorate of Monitoring

Ms Livia STOICA-BECHT
Programme Adviser
Directorate of Monitoring

Mrs Marie-Louise FORNES
Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER
Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

Mrs Catherine GHERIBI
Administrative Assistant

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY
Mme Isabelle MARCHINI
Mme Julia TANNER

* * * *